

Date de dépôt : 8 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Simon Brandt : Tri et recyclage des déchets urbains : a-t-on atteint le seuil fatidique de 50% ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 avril 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le taux de tri des déchets urbains s'élevait à 48,6% à la fin de 2017, soit en dessous des objectifs fixés par le canton dans son plan de gestion des déchets 2014-2017 qui prévoyait d'atteindre le taux de 50% fixé par la Confédération. Lors de la conférence de presse d'avril 2018¹, le directeur du service de géologie, sols et déchets affirmait se donner une année supplémentaire pour atteindre cet objectif et avoir bon espoir de dépasser les 50% de tri au cours de l'année, avec la deuxième ambition d'atteindre les 60% d'ici à 2024, la future usine des Cheneviers IV ayant été conçue en tenant compte de cet objectif. Les espoirs d'y parvenir se basaient alors sur la fin définitive des tolérances communales et le fait d'organiser des actions ciblées sur certaines activités, comme les restaurants, qui génèrent beaucoup de déchets valorisables, ainsi que d'optimiser les collectes des fractions déjà recyclées et d'instaurer des « ressourceries » pour donner une deuxième vie aux objets.

A cet égard, je souhaite poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

¹ <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/geneve-rate-objectif-50-taux-tri/story/26250916>

- *Quel a été le taux de recyclage à Genève, respectivement en ville de Genève, pour 2018 ?*
- *Quelles mesures compte prendre le Conseil d'Etat pour augmenter celui-ci ?*
- *La taxe poubelle fait-elle partie des mesures envisagées ?*
- *Combien ont coûté la mise en place et la distribution de la poubelle verte aux ménages genevois (fabrication, communication, distribution, etc.) ?*
- *Où en est l'application des mesures énoncées par l'ancien département de l'environnement, des transports et de l'agriculture en avril 2018 ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond de la manière suivantes aux diverses interrogations de la présente question urgente écrite :

Quel a été le taux de recyclage à Genève, respectivement en ville de Genève, pour 2018 ?

Le taux de recyclage des déchets urbains à Genève a été de 49,3% en 2018. Les chiffres de la Ville de Genève sont en cours de consolidation et ne sont pas encore disponibles.

Quelles mesures compte prendre le Conseil d'Etat pour augmenter celui-ci ?

En 2023, la capacité de l'usine des Cheneviers IV sera de 160 000 tonnes par an, alors que 210 000 tonnes de déchets sont incinérées aujourd'hui. Dès lors, le taux de recyclage devra être de l'ordre de 60%.

Il est donc nécessaire de prendre des mesures fortes pour accélérer sensiblement l'augmentation du taux de recyclage. C'est la raison pour laquelle une nouvelle politique de gestion des déchets est en cours d'élaboration au département du territoire. Elle fera l'objet d'un nouveau plan de gestion des déchets, ainsi que d'un projet de loi qui sera transmis au Grand Conseil encore en 2019.

La taxe poubelle fait-elle partie des mesures envisagées ?

Compte tenu de la réponse à la question précédente, il est aujourd'hui trop tôt pour statuer sur les mesures qui seront mises en place.

Combien ont coûté la mise en place et la distribution de la poubelle verte aux ménages genevois (fabrication, communication, distribution, etc.) ?

La fabrication de la petite poubelle verte (y compris celle du moule) a coûté 900 000 francs, financée par le canton. Le Conseil d'Etat ne dispose pas des coûts de distribution qui ont été supportés par les communes. Enfin, les campagnes de communication, qui se sont déroulées sur deux ans, ont coûté 1 000 000 de francs, à la charge du fonds cantonal de gestion des déchets et des communes.

Où en est l'application des mesures énoncées par l'ancien département de l'environnement, des transports et de l'agriculture en avril 2018 ?

En ce qui concerne la suppression des tolérances communales, le Conseil d'Etat renvoie à la conférence de presse tenue conjointement par le département du territoire et la Ville de Genève le 13 mai 2019.

Concernant les autres mesures, celles-ci seront reprises cas échéant dans la nouvelle politique de gestion des déchets en cours d'élaboration.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS